

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N°2026_____/MEMC/SG/DGCM
portant octroi d'une autorisation de recherche de
gîtes de substances de carrières n°4459 dénommée
« RAPADAMA Z » à la société JILI OR MINING
INDUSTRIES SARL « IFU : 00286802W ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES



- Vu la Constitution ; -
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; -
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; -
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; -
- Vu le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ; -
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; -
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; -
- Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MICA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ; -
- Vu le décret n°2025-0331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; -
- Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; -
- Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; -
- Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; -
- Vu la demande n°4459 de la société JILI OR MINING INDUSTRIES SARL enregistrée le 03 décembre 2025 ; -

(Signature)

- Vu la lettre n°026/0011/MEMC/SG/DGCM du 07 janvier 2026 portant invite à payer des droits d'octroi d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA ; ✓
- Vu la quittance n°0151452 du 08 janvier 2026 de paiement effectif des droits d'octroi ; ✓

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est accordé à la société **JILI OR MINING INDUSTRIES SARL**, ayant son siège à Ouagadougou, Burkina Faso, 02 BP 5727 Ouaga 02, téléphone : +226 02 12 57 07/65 46 57 07, l'autorisation de recherche de gîtes de substances de carrières n°4459 dénommée « **RAPADAMA Z** », située dans la commune de **Zam**, province du **Ganzourgou**, région de Oubri pour la recherche des substances de la catégorie H (granite).

ARTICLE 2 : L'autorisation couvre une superficie de **62,068 ha**. Elle est définie par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivantes :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	657500 ✓	1360700 ✓
2	657500 ✓	1360300 ✓
3	656400 ✓	1360300 ✓
4	656400 ✓	1361300 ✓
5	656700 ✓	1361300 ✓
6	656700 ✓	1360700 ✓
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		

ARTICLE 3 : L'autorisation est valable pour une durée d'un **(01) an** à compter de la date de signature du présent arrêté. Elle peut être renouvelée une fois pour la même durée conformément à la réglementation en vigueur. ✓

ARTICLE 4 : La société **JILI OR MINING INDUSTRIES SARL** est tenue de communiquer à la Direction Générale des Carrières un rapport annuel des travaux de recherche contenant toutes les données et informations géologiques et minières. ✓

✍

ARTICLE 5 : Sur l'ensemble du périmètre de l'autorisation et durant toute sa période de validité, il est interdit à la société JILI OR MINING INDUSTRIES SARL de mener des activités d'exploitation.

ARTICLE 6 : Le non-respect de la législation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le

20 JAN 2026

Yacouba Zabre COUBA
Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliations:

- 1- ITS
- 1- DGC
- 1- DGCM
- 1- DREMC / Oubri
- 1- DDII
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP/ITIE
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 3- JILI OR MINING INDUSTRIES SARL
- 1- Gouvernorat / Région de Oubri
- 1- Haut-Commissariat / Province du Ganzourgou
- 1- Mairie de la commune de Zam
- 1- J.O.
- 1- Classement

